

DEPARTEMENT
<b>VOSGES</b>
CANTON
<b>LE VAL-d'AJOL</b>
COMMUNE
<b>LE VAL-d'AJOL</b>

## ARRETE n° 162 / 2026

### OBJET :

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE CIRCULATION A L'OCCASION  
DE TRAVAUX**

**Le Maire du Val-d'Ajol,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux de terrassement pour la pose de fourreaux en traversée de route sur le secteur Route de la Banvoie (VC211) et Rue de la Croix (VC210),

## ARRETE:

ARTICLE 1° - Durant la période du lundi 22 juin 2026 au mercredi 08 juillet 2026, la circulation de tous véhicules sera réduite en fonction des besoins et de l'avancée des travaux sur le secteur Route de la Banvoie (VC211) et Rue de la Croix (VC210) entre le numéro 47 Route de la Banvoie et le numéro 40 Rue de la Croix. Un alternat sera mis en place par feux ou manuellement. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

ARTICLE 2° - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, surveillée et entretenue par l'entreprise BOIRON SAS en charge des travaux.

ARTICLE 3° - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

ARTICLE 4° - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD

LE VAL-d'AJOL, le 19/06/2026

Le Maire,



Thomas VINCENT

